



ÉTABLISSEMENT

Ville de Bagnols sur Cèze (30)
Place Auguste Mallet

30205 Bagnols sur Cèze

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Bagnols sur Cèze (30), Numéro national d'identification : 21300028400017, Contact : Monsieur le maire, BP 45160, 30205 Bagnols sur Cèze cedex, FRANCE. Tél. : +33 466505050. Courriel : c.caruso@bagnolssurceze.fr. Code NUTS : FRJ12.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.bagnolssurceze.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Maitrise d'œuvre - Mission Architecturale d'Infrastructures et d'Aménagements pour un ouvrage d'art type passerelle

II.1.2) Code CPV principal

71200000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Maitrise d'œuvre pour une mission Architecturale d'Infrastructures et d'Aménagements pour un ouvrage d'art type passerelle

II.1.5) Valeur totale estimée**II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

71200000 , 71400000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRJ12

Lieu principal d'exécution : Bagnols sur cèze

II.2.4) Description des prestations

Mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour la conception et la réalisation :

- d'un ouvrage d'art type passerelle qui permettra le franchissement de la Cèze par les modes doux

- ainsi que les connexions permettant de relier l'ouvrage au droit des giratoires existants au nord et au sud de l'ouvrage.

- TRANCHE FERME :

ESQ, AVP, PRO, ACT, VISA, DET, OPC, AOR

MC1 : permis de construire

MC2 : Etude hydraulique
MC3 : Etude d'examen au cas par cas
MC4 : dossier Loi sur l'Eau autorisation
MC5 : procédure de déclaration simplifiée de travaux en rivière

Tranche optionnelle 1 :
oMC6 : dossier d'autorisation de défrichement

Tranche optionnelle 2
MC7 : Etude d'impact et notice d'incidence zone Natura 2000 (hors volet faune flore).

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

Valeur technique : 60%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 36

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Le délai de réalisation des missions complémentaires se confondent avec le délai global d'exécution(36 mois)hors tranches optionnelles qui si elles sont affermies seront déclenchées par ordre de service. Les 5 candidats ayant obtenu les 5 meilleures notes seront admis à présenter une offre, en fonction des critères de sélection des candidatures précisés à l'article 5.1 du RC.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Equipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire conduite par un architecte urbaniste et paysagiste et rassemblant à minima les compétences suivantes :

- Architecture et aménagements paysagers ;
- Ingénierie en conception et réalisation d'ouvrage d'art, structures et génie civil ;
- Ingénierie hydraulique fluviale ;
- Ingénierie terrassements, voiries et réseaux divers (VRD), fluides, mobilités actives ;
- Conception d'éclairage ;
- Procédures réglementaires.

Il peut s'entourer le cas échéant d'autres compétences utiles à la réalisation de sa mission. Les compétences nécessaires seront regroupées sous la responsabilité d'un candidat unique ou d'un groupement solidaire dont le mandataire sera impérativement un architecte paysagiste.

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

Marché réservé : Non

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

Compte tenu de la nature des missions, le candidat doit expressément présenter et justifier sa composition d'équipe et les compétences dans les domaines demandés. Enfin, s'il s'avérait, en cours de mission, que le titulaire se trouve en limite de compétence sur des champs spécifiques, il est convenu qu'il aura recours à des sous-traitants qualifiés sans pour autant qu'il en résulte une incidence quelconque sur le montant, le contenu et les délais du marché.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure concurrentielle avec négociation

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier

IV.1.5) Information sur la négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociations

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 27 mai 2022 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Vendredi 03 juin 2022

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera utilisée

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Mission de maîtrise d'œuvre complète en conception et suivi de réalisation.

La tranche ferme porte sur les éléments de missions suivants définis dans le CDC :

oESQ, AVP, PRO, ACT, VISA, DET, OPC, AOR

oMC1 : permis de construire

oMC2 : Etude hydraulique

oMC3 : Etude d'examen au cas par cas

oMC4 : dossier Loi sur l'Eau autorisation

oMC5 : procédure de déclaration simplifiée de travaux en rivière

La tranche optionnelle 1 porte sur les éléments de missions suivants définis dans le CDC : MC6 : dossier d'autorisation de défrichement

La tranche optionnelle 2 porte sur les éléments de missions suivants définis dans le CDC : MC7 : Etude d'impact et notice d'incidence zone Natura 2000 (hors volet faune flore).

Le présent marché est passé selon sous la forme d'une procédure avec négociation en application des articles L2124-3 et article R. 2124-3 3° du code de la commande publique comportant une phase de réception des candidatures puis une phase de réception des offres suivie d'une négociation éventuelle.

Le délai de réalisation de l'ensemble des missions complémentaires se confondent avec le délai global d'exécution (36 mois).hors tranches optionnelles qui si elles sont affermies seront déclenchées par ordre de service. Aucune indemnité n'est prévue en cas de non-affermissement des tranches optionnelles.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères CS 88010 , 30941 NÎMES cedex 09 FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nîmes@juradm.fr. Fax +33 466362786. Adresse internet : <http://nîmes.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-4 et L. 551-10 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

25 avril 2022